

Séance du 6 octobre 2020

L'an deux mil vingt et le six octobre à 20 heures 30, le conseil municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BARRIER Patrice.

Tous les membres en exercice sont présents.

Mme CHALENÇON Danièle a été nommée secrétaire.

Date de convocation : 28 septembre 2020

Le compte-rendu de la séance du 1 septembre 2020 est lu et approuvé par 16 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions, en raison de l'absence de la mention de Mme THOURAULT Sylvie à propos de la demande d'inscription de Mme DAUBENFELD Nicole au Comité Consultatif « Information, Communication et Concertation », alors même que l'ensemble des comités consultatifs ont été votés à l'unanimité et que la majorité du conseil s'était prononcé contre la modification des conseils consultatifs par rapport aux commissions.

I – Délibérations

➤ **N° 64/2020 Parcelle AK 13 - Acquisition**

Dans le cadre de l'aménagement des bords de Vesle, le Grand Reims fait l'acquisition d'une bande de 15 m de large sur la parcelle AK 13 correspondant à l'emplacement réservé n° 9, d'une superficie totale de 2 940 m², propriété de M. et Mme Thiebaut Alain.

L'emprise de cette bande de 15 m représente environ 500 m² à confirmer par géomètre, mais les propriétaires souhaitent vendre l'intégralité de leur parcelle classée en zone Nsh au PLU de la commune.

La commune de Taissy étant déjà propriétaire des parcelles AK 3, AK 14 et AK 16, ainsi que des parcelles AK 41, AK 40, AK 39, AK 37 et AK 36, il leur a été proposé le prix de 2,50 €/m² (tarif de la dernière acquisition dans ce secteur) pour les 2 440 m² restants, soit 6 100 €, offre qui a été acceptée par courrier du 22 septembre 2020.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, art. L 2121-29,

Vu le courrier de la commune de Taissy à M. et Mme THIEBAUX Alain en date du 8 septembre 2020 proposant un prix d'acquisition de 2,50 €/m² pour les 2 440 m² restants de la parcelle AK 13 €, soit un prix global de 6 100 €,

Vu l'acceptation de M. et Mme THIEBAUX Alain par courrier du 22 septembre 2020,

Considérant que la parcelle AK 13 est comprise dans l'emplacement réservé pour la création d'un cheminement piétonnier en zone Nsh le long de la Vesle,

Par 17 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention,

- Approuve l'acquisition à l'amiable par la commune de la parcelle AK 13 pour la superficie restante de 2 440 m² au prix de 2,50 €/m², soit 6 100 €, tarif ajustable en fonction de la soulte réelle du terrain. Le prix étant inférieur à 180 000 €, l'avis des domaines n'est pas requis.
- Charge l'office notarial de M^o Xavier MANGIN et M^o Bertrand DEVINGT, 30, rue Courmeaux à Reims, d'établir l'acte de vente correspondant et tout document nécessaire à la concrétisation de cette opération,
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte et tout document afférent à cette affaire,
- Précise que les crédits correspondants sont ouverts au budget de l'exercice en cours.

II – Grand Reims

Lors du conseil communautaire du 24 septembre 2020, le Grand Reims a, entre autre :

- Voté les montants de la Dotation de Solidarité Communautaire en intégrant une part supplémentaire pour versement aux communes concernées par le FPIC (Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales) équivalent aux montants votés en 2019
- Homologué les tarifs 2020/2021 du complexe aquatique ; l'objectif étant de redonner des bassins de natation aux scolaires pour qu'ils puissent apprendre à nager. A terme, le Grand Reims offrira la gratuité aux scolaires des entrées en piscine.

Monsieur Barrier fait une lecture et commente la charte de gouvernance approuvée à l'unanimité lors du conseil du 24 septembre. Même si cette organisation peut paraître complexe, elle est essentielle pour que chaque élu puisse s'exprimer au sein d'une des instances de pilotage de la communauté urbaine.

Monsieur Barrier est conseiller communautaire délégué, fait partie du bureau et est en charge de la transition énergétique des bâtiments.

III – Commissions et Comités Consultatifs

Conseil Municipal Enfants

Réuni le 22 septembre, le Conseil Municipal Enfants réfléchit à l'organisation de manifestation dans le respect des gestes barrières liés au COVID19 et sous réserve de nouvelles décisions gouvernementales.

La « Petite boum » est remplacée par une « Chasse aux Trésors » sur le thème d'halloween, la bourse aux jouets prévue le 8 novembre est maintenue et un concours de dessins ouvert aux enfants et aux parents aura lieu durant la période hivernale.

Vie des Associations Sportives et Culturelles

La journée des associations s'est très bien déroulée dans le respect des gestes barrières. L'évènement Run&Bike au fort de Montbré est fixé au dimanche 13 juin 2021.

Voirie, Circulation, Sécurité des Personnes et des Biens

La réunion programmée le 1^{er} octobre a été annulée en raison de l'absence des éléments d'aménagements de l'hyper centre dans le cadre de la sécurisation de la RD 8.

Le 5 octobre, une rencontre avec le Grand Reims a été organisée pour faire un point sur les travaux rue de la Garenne, prévus du 19 octobre jusque fin décembre. Une réunion avec les riverains aura lieu sur place le 12 octobre.

Les vérifications des branchements eaux usées auprès des particuliers et des réseaux profonds sont en cours rue de Challange/Henri Warnier. Après enfouissement de la ligne électrique et des interventions éventuelles sur les réseaux, la réfection de la rue sera programmée sur 2021.

Un groupe de travail a été créé pour la mise en place de Voisins Référents en coordination avec la gendarmerie. Il se réunira le 15 octobre.

Environnement, Cadre de Vie et Développement Durable

Un groupe de travail est constitué pour réfléchir à l'embellissement et à la sécurisation de l'entrée de la commune côté Saint-Léonard.

Information, Communication, Concertation

Un groupe de travail « Taissotin » a été mis en place pour réfléchir à son amélioration. 150 personnes ont actuellement répondu à une « consultation citoyenne » à ce sujet.

La page Facebook de la commune est suivie par un grand nombre de personnes. La charge de travail en découlant est importante, une réflexion est en cours avec les services de la mairie pour la reprise de certaines tâches de gestion du site internet.

Bâtiments et Maintenance

6 conseillers municipaux ont visité les bâtiments communaux le samedi 26 septembre en matinée.

Lors du prochain comité consultatif, un point sera fait sur les différents travaux de maintenance nécessaires dans les bâtiments.

Culture, Fêtes et Cérémonies

Le comité consultatif se réunira après le 15 octobre pour apporter une réponse à l'organisation de la cérémonie du 11 novembre et du Téléthon.

Caisse des Ecoles

Le conseil d'administration de la Caisse des Ecoles s'est déroulé ce jour à 18h00. L'ensemble du personnel est actuellement reçu en entretien par le président et le vice-président.

Suite à 3 cas avérés de COVID19, la crèche est fermée depuis lundi jusqu'à nouvel ordre. Une désinfection complète des locaux a été réalisée samedi matin. Les parents ont été prévenus de la situation. Après communication avec l'ARS, les autres membres du personnel seront testés vendredi matin.

IV – Règlement Intérieur

L'article L 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit l'obligation pour les communes de 1 000 habitants et plus de se doter d'un règlement intérieur. Il doit être adopté dans les 6 mois qui suivent son installation.

Le document transmis aux élus, et étudié en séance, sera voté au conseil municipal de novembre. Le Chapitre 1 comprend les articles obligatoires :

- Consultation des projets de contrat de service public
- Questions orales
- Expression de la minorité dans le bulletin d'information municipal

Suite aux échanges, l'article 3 est complété comme suit :

Au 2° paragraphe : « Les documents destinés à la publication sont remis au maire via le directeur général des services, sur support numérique à l'adresse mail taissy.mairie@taissy.9tel.com un mois avant la publication »

Après discussion, l'article 8 sur les commissions et les comités consultatifs ne sera pas modifié. L'organisation actuelle ne sera pas remise en cause.

V – Informations diverses

Il est rappelé que le groupe Whatsapp ne doit être utilisé que pour diffuser des informations urgentes et importantes.

Prochaine réunion de conseil : 3 novembre 2020

BARRIER Patrice	GA Thierry	ROULLÉ Annie
TIAFFAY Patrice	BARRÈRE Céline	VIELLARD Vincent
CHALENÇON Danièle	CZUDAKIEWICZ Jean-Philippe	DAVID Thierry
DESCHAMPS Isabelle	GOMMENNE Catherine	MICHEL Rafaële
BARTHÉLEMY Jérôme	BOURGEOIS Céline	DENHEZ Delphine
LEFORT Clément	DAUBENFELD Nicole	THOURAULT Sylvie
ROYER Jean-Marc		